

Réunion du 14 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 90

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de Michel JESER), Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à Henri POUSTIS), Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE (pouvoir à Didier REY), Daniel BOULIN (pouvoir à Francis LARROQUE), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Dominique LALANNE (pouvoir à Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Bernard MELIANDE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Philippe GAUDET), René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à Nadia GRAMMONTIN), Philippe ARRIAU (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 17 : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA REHABILITATION
DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNES A URDES**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

La commune d'Urdès a décidé de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école situé dans le cœur du bourg et de créer trois logements communaux à loyers conventionnés PLUS sur 20 ans.

Le règlement Habitat prévoit d'octroyer une aide égale à 50 % du montant des fonds propres mobilisés par la commune, plafonnée à 15 000 € par logement. L'aide Habitat est calculée déduction faite du montant du prêt mobilisable par la commune et de toutes subventions dont la subvention Energie de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Prix de revient prévisionnel TTC (TVA à 5,5 %) :

Coût des travaux	378 543,15 €
Honoraires	34 677,00 €
TVA	21 178,26 €
Total	434 398,41 €

Plan de financement prévisionnel avant application de la subvention CC Lacq-Orthez Habitat :

Subvention Etat (PLUS)	0 €
Subvention Conseil départemental	35 345,00 €
Subvention CC Lacq-Orthez Energie prévisionnelle	46 105,00 €
Commune d'Urdès :	
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	155 240,00 €
- Fonds propres	197 708,41 €
Total	434 398,41 €

Le plan de financement prévisionnel du projet porte le montant des fonds propres de la commune à hauteur de 197 708,41 €.

Selon le règlement Habitat en vigueur, la communauté de communes de Lacq-Orthez est sollicitée à hauteur de 45 000 €, soit 15 000 € par logement, le montant plafond mobilisable.

Plan de financement définitif :

Subvention Etat (PLUS)	0,00 €	0,00%
Subvention Conseil général	35 345,00 €	8,14%
Communauté de communes de Lacq-Orthez :		20,97%
- Subvention Energie	46 105,00 €	
- Subvention Habitat	45 000,00 €	
Commune d'Urdès :		70,89%
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	155 240,00 €	
- Fonds propres	152 708,41 €	
Total	434 398,41 €	100 %

L'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez étant liée au conventionnement PLUS des logements, elle sera versée sur présentation de la décision de financement prise par le département des Pyrénées-Atlantiques, délégataire des aides à la pierre.

Le montant de cette aide sera recalculé sur présentation des factures et des justificatifs d'attribution des différentes subventions, y compris des certificats d'économie d'énergie.

Un acompte de 50 % pourra être versé sur présentation de la décision de financement PLUS ainsi que sur présentation de la déclaration d'ouverture de chantier. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération et sur le décompte général définitif des travaux.

Ce projet répondant au règlement habitat, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le versement d'une aide prévisionnelle de 45 000 € à la commune d'Urdès pour un projet de réhabilitation de trois logements communaux à loyers conventionnés.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

